



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la paroisse de Parisville, tenue le 5 décembre 2011 à 19h30 à la salle du conseil (salle du centre) sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont présents, messieurs les conseillers:

René Guimond	# 1
Dany Boucher	# 2
Jean-François Bienvenue	# 3
Stéphane Boutin	# 4
Sylvain Paris	# 5
Benoit Depot	# 6

ainsi que le directeur général/secrétaire-trésorier, M. François Gaudreault.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RECUEILLEMENT

Après le moment de recueillement, monsieur Grimard souhaite la bienvenue et ouvre la séance après avoir constaté le quorum.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés 198-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point «varia» ouvert.

Adoptée.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Retour sur la séance précédente
 - 4.1. Travaux – Station de distribution d'eau potable
 - 4.2. Projet d'aménagement d'un parc de jeux d'eau
 - 4.3. Travaux piste multifonctionnelle
5. Adoption du règlement #315-2011 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
6. Dépôt des demandes des organismes
 - 6.1. Prix des salles
 - 6.2. Prix pour les photocopies aux organismes
7. Avis de motion au règlement d'urbanisme 306-2011, 307-2011, 308-2011, 309-2011, 310-2011, 311-2011, 312-2011, 313-2011, 314-2011
8. Avis de motion fixant le taux de taxation et la tarification de différents services municipaux, les modalités de paiement, les intérêts sur arrérages et les conditions de perceptions pour l'exercice 2012
9. Gestion des matières résiduelles (résultats de soumission)
10. Salaires des employés pour 2012
11. Problématique informatique
 - 11.1. Module (CIB) de traitement ACP, PPA et SIPC
12. Présentation et adoption du budget de l'OMH
 - 12.1. Nomination OMH
13. Calendrier des séances ordinaires pour 2012
14. Horaire des fêtes
15. Souper de Noël

- 16. Place aux jeunes – lettre : retour de nos jeunes diplômés
- 17. Concour «En Affaires à Nicolet-Bécancour»
- 18. Finances
 - 18.1. Dépenses
 - 18.2. Salaires
- 19. Rapport des élus
- 20. Correspondance
- 21. Varia
 - 21.1. Poste Canada
- 22. Période de questions
- 23. Ajournement de l'assemblée

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 07 NOVEMBRE 2011

Rés 199-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Benoit Depot que le procès-verbal du 7 novembre 2011 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

04. RETOUR SUR LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

04.1. TRAVAUX – STATION DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le directeur général fait état du rapport sur les travaux à la station de distribution d'eau potable.

04.2. PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE JEUX D'EAU

M. Stéphane Boutin présente la nouvelle version du projet en vue du dépôt à la commission d'aménagement en janvier 2012.

04.3. TRAVAUX – PISTE MULTIFONCTIONNELLE

Le directeur général fait état du rapport de l'avancement des travaux à la piste multifonctionnelle.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT #315-2011 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Rés 200-11

ATTENDU qu'en vertu de la «Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale», le conseil municipal doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Stéphane Boutin lors de la séance ordinaire tenue le lundi, 7 novembre 2011;

ATTENDU que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

ATTENDU que les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU l'article 445 de code municipal concernant la dispense de lecture;

ATTENDU que les membres du conseil présents s'en déclarent satisfaits;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présent, que le projet de règlement portant le no 315-2011 concernant le «Code d'éthique et de déontologie des élus» soit et est adopté pour statuer et décréter ce qui suit, à savoir:

1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Titre du règlement

Le présent règlement portera le titre de «Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux».

CHAMP D'APPLICATION

Le présent code s'applique à tout membre d'un conseil de la municipalité.

3. Conflits d'intérêts

Toute personne doit éviter de se placer, sciemment, dans une situation où elle est susceptible de devoir faire un choix entre, d'une part, son intérêt personnel ou celui de ses proches et, d'autre part, celui de la municipalité ou d'un organisme municipal.

Le cas échéant, elle doit rendre publiques ces situations et s'abstenir de participer aux discussions et aux délibérations qui portent sur celles-ci.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il est également interdit à toute personne de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

4. Avantages

Il est interdit à toute personne :

- d'accepter, de recevoir, de susciter ou de solliciter tout avantage pour elle-même ou pour une autre personne en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont elle est membre peut être saisi;
- d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

La personne qui reçoit tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 2 du premier alinéa doit, dans les 30 jours de sa réception, produire une déclaration écrite au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité contenant une description adéquate de cet avantage, le

nom du donateur, la date et les circonstances de sa réception.

5. Discrétion et confidentialité

Il est interdit à toute personne, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, d'utiliser, de communiquer ou de tenter d'utiliser ou de communiquer des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont généralement pas à la disposition du public pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

6. Utilisation des ressources de la municipalité

Il est interdit à toute personne d'utiliser ou de permettre l'utilisation des ressources, des biens ou des services de la municipalité ou des organismes municipaux à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

7. Respect du processus décisionnel

Toute personne doit respecter les lois, les politiques et les normes (règlements et résolutions) de la municipalité et des organismes municipaux relatives aux mécanismes de prise de décision.

8. Obligation de loyauté après mandat

Toute personne doit agir avec loyauté envers la municipalité après la fin de son mandat dans le respect des dispositions de la loi. Il lui est interdit d'utiliser ou de divulguer des renseignements confidentiels dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne, dans les 12 mois qui suivent la fin de son mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'elle-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

9. Sanctions

Conformément aux articles 7 et 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27) :

« Un manquement au présent Code d'éthique et de déontologie visé par un membre d'un conseil d'une municipalité peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

- 1° la réprimande;
- 2° la remise à la municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec :
 - a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci,
 - b) de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code,
- 3° le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle prévue au code, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme;
- 4° la suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension ne pouvant

avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.

Lorsqu'un membre d'un conseil est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme. »

10. Remplacement

Tout règlement ou résolution adopté au même fin pouvant être en vigueur dans la municipalité est, par les présentes, abrogé à toutes fins que de droit et remplacé par le présent règlement.

11. Entrée en vigueur

Ce présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

06. DÉPÔT DES DEMANDES DES ORGANISMES

Les principaux organismes déposent les demandes annuelles suivantes :

Les tarifs ont été indexés pour pallier aux augmentations des divers coûts d'entretiens.

CLUB DE CROQUET

RESPONSABILITÉ de la Municipalité de Parisville :

BÂTISSE Propriété de la Municipalité assurée par la Municipalité

LOCAL Coût de la compensation :
491.50\$ + tx, payable le 1^{er} mars.
Incluant : chauffage, électricité, téléphone (sans interurbain) et entretien général de la bâtisse.
Aussi un montant annuel de 260 \$ est demandé pour l'entretien ménager (5\$/semaine).

LOCATIONS 35\$ + tx sur réservation, ou prix régulier, 2 jours gratuits réservés à l'avance pour le tournoi de la Fédération à Parisville et location de la cuisine pour les autres tournois des paroisses environnantes (Deschaillons, Fortierville et St-Édouard)

BIENS Assurés par la Municipalité pour une valeur de 4000\$.
(Prime de 80\$ à rembourser à la Municipalité).

RESPONSABILITÉ du Club de croquet de Parisville :

BÂTISSE Entretien général, porte d'entrée et de secours à entretenir l'hiver.
Advenant que le Club de Croquet mette fin à ses activités, ce dernier verse les argents restants à la Municipalité.

Rés 201-11

CERCLE DE FERMIÈRES

RESPONSABILITÉ de la Municipalité de Parisville :

BÂTISSE Propriété de la Municipalité et assurée par la Municipalité.

LOCAL Coût de la compensation :
491,50\$ + tx, payable le 1^{er} mars.
Incluant, chauffage, électricité, téléphone (sans interurbain) et entretien extérieur.

LOCATIONS 3 locations de la salle municipale au tarif de 35\$ plus taxes. Prêt de la salle du centre pour conférence (ouvert à toute la population).

RESPONSABILITÉ du cercle de Fermières de Parisville :

BÂTISSE La dernière personne qui quitte doit s'assurer de verrouiller la porte à clé.

LOCAL

- Assurer l'entretien du local.
- Avertir le directeur général de la municipalité de tout bris.
- Assurer le local pour la responsabilité civile.
- Assurer son contenu
- La porte doit être verrouillée au départ du responsable.

FADOQ

RESPONSABILITÉ de la Municipalité de Parisville :

BÂTISSE Propriété de la Municipalité et assurée par la Municipalité.

LOCAL Coût de la compensation :
491,50\$ + tx, payable le 1^{er} mars.
Incluant : Chauffage, électricité, entretien général de la bâtisse et le téléphone.

LOCATIONS **Salle du centre :**
environ 70 fois pour les soirées de bingo, les rencontres du bureau de direction (3^e lundi de chaque mois à 19h) et les après-midi de cartes et baseball poche.
Une dizaine d'activités (non connues) à la salle du centre incluses dans l'entente. Ces demandes devront être réservées à l'avance.

Salle municipale :
7 locations pour danse au prix régulier réservées à l'avance. Locations de la salle municipale à 35\$ pour des activités communautaires, Journée Interclubs et Assemblée générale.

FEMMES CHRÉTIENNES

Octroi d'une location de la salle municipale et une location de la salle du Centre pour réunion du CA, une fois par année.

FABRIQUE DE PARISVILLE

Location de 3 salles du centre ou municipale pour 35\$ par jour plus taxes.

LOISIRS DE PARISVILLE

Demande que la Municipalité paie pour l'entretien du gazon.
Coût de la compensation : 491,50\$ + tx, payable le 1^{er} mars.
Incluant : Chauffage, électricité, entretien général de la bâtisse et le téléphone. Prime d'assurance au montant annuel de 60 \$ à rembourser à la municipalité.
Prêt de 8 salles (salle du centre ou municipale) pour 35\$ plus taxes.
Fournir à raison de 20h par année, l'inspecteur municipal pour des travaux d'entretien.

CENTRE DE LA DOCUMENTATION

RESPONSABILITÉ de la Municipalité de Parisville :

BÂTISSE Propriété de la Municipalité et assurée par la Municipalité.

LOCAL Prêté gratuitement pour les activités du Centre de la documentation.
Incluant : Chauffage, électricité, internet, entretien général de la bâtisse et le téléphone (sans interurbain).

CONTRIBUTION La Municipalité défraie la contribution du CRSBP et tous les frais reliés au soutien de la base de données, à l'entretien des ordinateurs et les frais accès à la base de données.

BUDGET 150\$ pour compensation annuelle

CABLO

Réservation de la salle du centre le 4^e mercredi de chaque mois pour le dîner communautaire. Responsable Diane Brisson.

CHEVALIERS DE COLOMB

Salle du centre gratuite pour rencontre du conseil. (1 fois par année)

Il est proposé par monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les demandes ci-dessus mentionnées soient reconduites, avec indexations.

Adoptée.

06.1. PRIX DES SALLES

CONSIDÉRANT QUE le prix des salles en 2012 seront les suivants :

Rés 202-11

- Salle municipale : 112.50\$+tx.
- Salle du Centre : 78\$+tx.
- Salle de la gare : 78\$+tx.

La salle de la gare sera louée pour des événements spéciaux seulement (ex : conférence de presse, vernissage, etc.) et qui ne nécessite pas un aménagement avec tables et chaises

CONSIDÉRANT QUE les locations de salles pour information à la communauté sont gratuites et que toutes autres demandes pour une location de salle qui procurent des fonds pour un projet Parisvillois sont à 35\$+tx.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre désormais un tarif de montage de salle à 28\$/heure, selon la demande du client.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'augmenter les tarifs de salle pour l'année 2012, de se munir d'une politique de location de celles-ci et d'autoriser le maire et le directeur général à négocier les prix pour les demandes spéciales.

Adoptée.

06.2. PRIX POUR LES PHOTOCOPIES ET TÉLÉCOPIES RÉGULIÈRES ET AUX ORGANISMES

Rés 203-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de conserver les prix des photocopies (0.25\$+tx. la copie, 0.12\$+tx. pour les organismes) et des télécopies (1.25\$+tx. la copie, 0.65\$+tx. pour les organismes) pour l'année 2012.

Adoptée.

07 AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT D'URBANISME 306-2011, 307-2011, 308-2011, 309-2011, 310-2011, 311-2011, 312-2011, 313-2011, 314-2011

07.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT PLAN D'URBANISME NUMÉRO 306-2011 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT PLAN D'URBANISME NUMÉRO 211-91

Rés 204-11

Le conseiller Monsieur Benoit Depot donne avis de motion avec demande de dispense de lecture qui sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement plan d'urbanisme 306-2011 remplaçant dans son ensemble le règlement plan d'urbanisme 211-91.

- 07.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NUMÉRO 307-2011 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NUMÉRO 176-86
- Rés 205-11 Le conseiller Monsieur Benoit Depot donne avis de motion avec demande de dispense de lecture qui sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme 307-2011 remplaçant dans son ensemble le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme 176-86.
- 07.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-2011 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 189-88
- Rés 206-11 Le conseiller Monsieur Sylvain Paris donne avis de motion avec demande de dispense de lecture qui sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement de zonage 308-2011 remplaçant dans son ensemble le règlement de zonage 189-88.
- 07.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSIONS DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 309-2011
- Rés 207-11 Le conseiller Monsieur Sylvain Paris donne avis de motion avec demande de dispense de lecture qui sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement sur les conditions d'émissions des permis de construction 309-2011.
- 07.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 310-2011 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 210-91
- Rés 208-11 Le conseiller Monsieur Stéphane Boutin donne avis de motion avec demande de dispense de lecture qui sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement sur les permis et certificats 310-2011 remplaçant dans son ensemble le règlement administratif 210-91.
- 07.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 311-2011 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 190-88
- Rés 209-11 Le conseiller Monsieur Stéphane Boutin donne avis de motion avec demande de dispense de lecture qui sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement de lotissement 311-2011 remplaçant dans son ensemble le règlement de lotissement 190-88.
- 07.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION (SANS CODE) NUMÉRO 312-2011 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 191-88
- Rés 210-11 Le conseiller Monsieur René Guimond donne avis de motion avec demande de dispense de lecture qui sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement de construction (sans code) 312-2011 remplaçant dans son ensemble le règlement de construction 191-88.
- 07.8 AVIS DE MOTION – SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 313-2011

Rés 211-11

Le conseiller Monsieur René Guimond donne avis de motion avec demande de dispense de lecture qui sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement sur les usages conditionnels 313-2011.

07.9 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 314-2011 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 194-88

Rés 212-11

Le conseiller Monsieur Dany Boucher donne avis de motion avec demande de dispense de lecture qui sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, le règlement sur les dérogations mineures 313-2011 remplaçant dans son ensemble le règlement sur les dérogations mineures 194-88.

08. AVIS DE MOTION FIXANT LE TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX, LES MODALITÉS DE PAIEMENT, LES INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTIONS POUR L'EXERCICE 2012

Rés 213-11

Avis de motion donné par le conseiller Monsieur René Guimond qu'il présentera un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux, les modalités de paiement, les intérêts sur arrérages et les conditions de perceptions pour l'exercice 2012.

09. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (RÉSULTATS DE SOUMISSION)

M. François Gaudreault, directeur général de la Municipalité de Parisville fait état de la présentation du résultat des soumissions pour la gestion des matières résiduelles.

Une rencontre est prévue le 9 décembre 2011 avec les municipalités concernées par l'appel d'offre afin de discuter de la soumission en question. La décision sera reporté à une séance ultérieure.

10. SALAIRES DES EMPLOYÉS POUR 2012

Rés 214-11

CONSIDÉRANT QUE les budgets seront présentés le 12 décembre 2011.

CONSIDÉRANT QUE les salaires des employés ont été indexés selon les taux suivants :

Maire et conseillers : Salaires et allocations dépenses
Selon IPC, 3,4%

Directeur général : Augmentation selon IPC 3,4%
Augmentation selon objectifs 1 %

Autres employés : Selon IPC, 3,4%

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'indexer les salaires pour 2012 selon ces taux.

Adoptée.

11. PROBLÉMATIQUE INFORMATIQUE

Rés 215-11

Le directeur général avise le conseil que le poste informatique comptable a été infecté, il y a deux semaines par un virus. Il informe le conseil que le virus a attaqué la structure du module Windows et les données n'ont pas été affectées. Sous recommandation du technicien, nous avons installé la version 7 de Windows qui est jugée plus fiable et plus stable que Windows XP, car le support de ce dernier n'est plus assuré par Microsoft. Le logiciel Windows 7 a coûté 318,94\$. Une version d'Office 2007 a pu être récupérée via le fournisseur Micromédica, ce qui a évité une dépense de plus de 250\$.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'approuver la dépense de 318,94\$ pour l'achat du logiciel Windows 7.

Adoptée.

11.1 MODULE (CIB) DE TRAITEMENT ACP, PPA ET SIPC

Rés 216-11

Le logiciel utilisé pour les transferts bancaires des paies, des paiements de fournisseurs et des paiements préautorisés pour les paiements de taxes foncières n'est pas pris en charge par Windows 7.

Desjardins n'offre plus de support pour ce logiciel depuis 2008. Ils jugent que tous les logiciels de traitements comptables actuels introduisent ces fonctions. Présentement nous utilisons l'ordinateur portable (PC) pour faire la gestion des transferts bancaires.

CIB offre d'acheter les modules en question. La première soumission offre simplement le module de transfert de la paye (ACP) à 500\$+tx. La deuxième inclut tous les modules de transfert incluant la paye (ACP), les transferts pré-autorisés (PPA), et les entrées de paiements de taxes en ligne (SIPC), pour un montant de 800\$+tx.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'opter pour la soumission offrant tous les modules de transfert incluant la paye (ACP), les transferts pré-autorisés (PPA), et les entrées de paiements de taxes en ligne (SIPC), pour un montant de 800\$+tx.

Adoptée.

12. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET DE L'OMH

Rés 217-11

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires totales des dépenses pour l'OMH en 2011 seront de 74 622\$ et les revenus de 29 743\$ tels que proposés par le conseil d'administration. Le déficit à répartir sera de 44 879\$.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Parisville accepte les prévisions budgétaires de l'OMH pour 2012 et par conséquent sa part de déficit de 10% soit 4 488,00\$.

Adoptée.

12.1 NOMINATIONS OMH

Rés 218-11

CONSIDÉRANT QU'un membre du conseil d'administration de l'OMH doit être reconduit;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Blanche l'Hérault a terminé son mandat le 1^{er} septembre 2011.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de nommer le conseiller Benoit Depot pour siéger sur le conseil d'administration de l'OMH à titre de responsable de la municipalité à compter de janvier 2012. Le conseil souhaite également remercier Mme Marie-Blanche l'Hérault pour toutes ces années passées à représenter le conseil municipal au sein de l'OMH.

Adoptée.

13. DATES DES SÉANCES 2012

Rés 219-11

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dany Boucher ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h 30 :

9 janvier	6 août
6 février	10 septembre (3 : Fête du travail)
5 mars	1 octobre
2 avril	5 novembre
7 mai	3 décembre
4 juin	10 décembre (budget)
2 juillet	

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

14. HORAIRES DES FÊTES

Le bureau municipal sera ouvert durant la période des Fêtes, à l'exception des jeudis 29 décembre 2011 et 5 janvier 2012.

15. SOUPER DE NOËL
DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Rés 220-11

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent souligner la période des Fêtes lors d'un souper de Noël.

CONSIDÉRANT QUE ce souper aura lieu à Trois-Rivières, le 15 décembre prochain, et que les consommations des participants sont à leurs frais.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'autoriser le directeur général à faire l'organisation du souper pour une dépense maximale de 500\$.

Adoptée.

16. PLACE AUX JEUNES – LETTRE : RETOUR DE NOS JEUNES
DIPLOMÉS

Rés 221-11

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes a mis sur pied un programme visant à inciter les jeunes diplômés qui ont quitté la région ou qui y habitent toujours, à envisager un avenir prometteur dans leur région;

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes demande l'appui des municipalités dans l'approche de ces jeunes diplômés dans leur région respective;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de fournir des enveloppes de la de Parisville et que le maire, Maurice Grimard signe les lettres envoyés aux jeunes diplômés ciblés par Place aux jeunes.

Adoptée.

17. CONCOUR «EN AFFAIRES À NICOLET-BÉCANCOUR»

Le directeur général informe le conseil du nouveau projet mis en place par la SADC afin d'en faire la promotion auprès des gens de la communauté.

18. FINANCES

18.1. DÉPENSES

Dépenses novembre 2011

2011/11/01	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENF. NOVEMBRE 2011	1 157,41
2011/11/03	MINISTÈRE QUÉBEC	PAL OCTOBRE	310,96
2011/11/03	SSQ	REER OCTOBRE	566,52
2011/11/09	ÉRIC BOUDREAU	ENTRETIEN GÉNÉRAL	432,00
2011/11/15	BIOLAB	ANALYSE D'EAU POTABLE	115,47
2011/11/15	BIOLAB	ANALYSE D'EAU POTABLE	109,77
2011/11/15	BIOLAB	ANALYSE D'EAU POTABLE	22,79
2011/11/15	CONSTRUCTION PÉRUSSE INC.	RÉP. FERMIÈRE & BIBLIO - VOL	503,77
2011/11/15	ÉLECTRO-CONCEPT P.B.L. INC.	RÉPAR. CARTE DE PROTECTION SP3	163,56
2011/11/15	FQM	MAJ RÉGLEMENT MUNICIPAL	204,75
2011/11/15	FRANÇOIS GAUDREULT	FORMATION ÉTHIQUE DÉONTOLOGIE	45,60

2011/11/15	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	COLLECTE DÉCHETS ET RECY	2 912,18
2011/11/15	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	PLASTIQUE SUPP.	77,91
2011/11/15	GROUPE GASTONGUAY	TESTS SP3	38,73
2011/11/15	GROUPE GASTONGUAY	RÉPARATION PROBLÈME SP3	154,94
2011/11/15	GROUPE GASTONGUAY	REPLACER LA FLOTTE SP3	154,94
2011/11/15	GROUPE GASTONGUAY	RÉINSTALLER CARTE ÉLECTRO. SP3	77,47
2011/11/15	INDUSTRIELLE ALLIANCE	ASS. COLL. NOVEMBRE 2011	874,61
2011/11/15	JUHOULE	TUYAU AQUEDUC SP3	154,55
2011/11/15	JUHOULE	JOINT ET RACCORD STATION SP3	84,47
2011/11/15	JUHOULE	JOINT ET VANNE FONTE SP3	1 330,65
2011/11/15	JUHOULE	PIÈCE DIVERSES SP3	521,03
2011/11/15	VISA AFFAIRES	VISA OCTOBRE 2011	471,10
2011/11/16	BEAUDET RAYNALD	TRAPAGE DE CASTOR L'ESPÉRANCE	75,00
2011/11/16	BMR FORTIERVILLE	RUBAN DANGER JAUNE	14,22
2011/11/16	BMR FORTIERVILLE	TUYAU DE CUIVRE STATION	11,89
2011/11/16	BMR FORTIERVILLE	PAINTURE ANTIROUILLE TUYAU	83,68
2011/11/16	DESSUREAULT, LEMIRE	ANALYSE VÉRIF. GMR	569,63
2011/11/16	GROUPE CCL	FORMULE PERMIS DE CONSTRUCTION	33,21
2011/11/16	KONICA MINOLTA BUSINESS	PHOTOCOPIES AOÛT 2011	47,25
2011/11/16	KONICA MINOLTA BUSINESS	PHOTOCOPIES SEPTEMBRE 2011	58,33
2011/11/16	KONICA MINOLTA BUSINESS	PHOTOCOPIES OCTOBRE 2011	123,02
2011/11/16	LÈS EXCAVATIONS ROLAND	TRAVAUX PISTE MULTIFONCTION	7 798,17
2011/11/16	QUINC. C.É. BEAUDET ET FILS	PIÈCES RÉPARATION PONT PISTE	103,95
2011/11/16	SOMAVRAC C.C. INC.	CHLORURE DE CALCIUM SAC 20K	875,63
2011/11/23	ÉRIC BOUDREAU	NETTOYAGE BASSINS	198,00
2011/11/23	GEORGES BOLTE	NETTOYAGE BASSIN	100,00
2011/11/29	OUELLET COLETTE	SUBVENTION BIBLIO	150,00
Total			20 727,16

Rés 222-11

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les comptes et effets ci-dessus énumérés soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

18.2. SALAIRES

Le rapport des salaires du mois d'octobre a été déposé au conseil.

19. RAPPORT DES ÉLUS

Dany Boucher

- Travaux à effectuer à la bibliothèque (tapis)

René Guimond

- Rencontre avec Normand Pérusse pour les travaux de toiture de la salle municipale (option tôle)

Benoit Depot

- Travaux à effectuer à la bibliothèque (tapis)
- Réunion comité culturelle de la MRC (Calendrier MRC)

Stéphane Boutin

- Fest'Hiver

Maurice Grimard

- Réunion MRC (comité vigilance)

20. CORRESPONDANCES

Magazine Quorum
Magazine Marché Municipal
Agenda 2012 MMQ

21. POSTE CANADA

Rés 223-11

CONSIDÉRANT QUE le bureau de poste de Parisville n'offre plus la possibilité d'avoir accès aux cases postales les soirs et la fin de semaine depuis le vandalisme qui est survenu plus tôt cette année et que cela cause beaucoup d'inconvénients aux usagers;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de faire parvenir une lettre à Poste Canada pour que l'accès aux cases postales soit restauré les soirs et la fin de semaine, permettant un meilleur service aux usagers.

Adoptée.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Denis Paris se propose pour agir au sein des organismes.

23. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Rés 224-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la séance ordinaire soit ajournée à 21h05, et qu'elle soit reportée au 12 décembre 2011.

Adoptée.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signent au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

Maurice Grimard, Maire

François Gaudreault, Directeur général
et secrétaire-trésorier